

Direction des ressources humaines

Compte Rendu du Comité Technique Paritaire
du 29 mars 2011

Sous la présidence de M. Albert MAROUANI

Séance n° 8

La séance est ouverte à 14 h

ETAIENT PRESENTS :

Représentants Titulaires de l'Administration : M. MAROUANI Albert ; M. MIAOULIS Alain ; M. FOSSETTE Jean-Loup ; M. LARDEAUX Jean-Marc ; M. Guillaume BARRA ; M. KLEE Louis (à partir de 15h30) ; M. Christian VALLAR ; Mme CHAMPETIER Marie-Noëlle.

Représentants Titulaires du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. BERNARD Guy ; Mme MOUZE Geneviève ; M. ROSSO Thierry ; Mme VIRGILI-BARBIER Christiane

Au titre de la FSU : M. ASTRUC Thierry ; M. PUPPO Alain ; M. PHILIPPE Erwan

Au titre de la FERC-CGT : Mme LLATY Catherine ;

Au titre de la CFDT : Mme Aliette BOISIVON

Représentants Suppléants de l'Administration :

Mme BESSO Nadine ; Mme Noëlle BLANC ; Mme DE KOZAK Nicole ; Mme JOUINI-KARRACH Samira ; Mme PISANO Florence ;

Représentants Suppléants du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. GAYSINSKI Marc ; M. GOUDINEAU Hubert ; M. MALLET Frédéric ; M. MAUREL Stéphane

Au titre de la FSU : Mme BOSQUELLE Dominique (à partir de 15h) ; Mme MUS-VETEAU Isabelle ; Mme SAINT-MARTIN Brigitte

Au titre de la FERC-CGT : M. FAVRAT Christian

Le secrétaire adjoint de séance est M. Frédéric MALLET

Point à l'ordre du jour n°1 : approbation des comptes-rendus du CTP du 30 novembre 2010 et du 9 décembre 2010

PV du 30 novembre 2010 :

p.4 – 6^{ème} alinéa : Mme VIRGILI-BARBIER demande de remplacer « les services administratifs de l'UT » par « les services du personnel de l'UT ».

p.5 - Primes 2011 5^{ème} alinéa : Mme VIRGILI-BARBIER demande « quelle est l'enveloppe ? » remplacer par la phrase suivante : Mme VIRGILI-BARBIER demande « quel est le montant de l'enveloppe indemnitaire ».
 Dernier alinéa : Mme VIRGILI-BARBIER rappelle que la circulaire du MESR prévoit une augmentation du taux de 4,30 en 2010 et non pas en 2011

Le Président met au vote le compte rendu du 30 novembre 2010 ainsi modifié :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

PV du 9 décembre 2010 :

P3 – 12^{ème} alinéa : Mme VIRGILI-BARBIER demande de préciser dans la phrase qu'elle remercie M. ROUSSEAU pour cet excellent travail.....

P4 – 6^{ème} alinéa : Rajouter après 42 + 3 jours « président » : « comme le précise l'arrêté du 20 octobre 2003 »

P6 – 2^{ème} alinéa : M. ROSSO demande de retirer à la fin de son intervention le mot « etc... »

Le Président met au vote le compte rendu du 9 décembre 2010 ainsi modifié :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Le Président précise qu'à la demande de l'UNSA l'ordre du jour est inversé et que le prochain point à l'ordre du jour sera donc les primes BIATOSS.

Mme LLATY demande à mettre à l'ordre du jour du prochain CTP la décision de l'UFR LASH de passer en contrôle continu intégral en raison des conséquences sur les conditions de travail des enseignants chercheurs.

Le Président estime que si cette question a réellement un impact sur les conditions de travail des personnels elle devra passer au CTP. Il demande à ce que les représentants du personnel en fassent la demande par écrit comme le prévoit la réglementation.

M. ROSSO demande à ce que les comptes-rendus soient publiés sur le site internet de l'université.

Mme PISANO répond que c'est en cours.

Point à l'ordre du jour n°2 : Restitution des propositions du groupe de travail sur les primes 2011

Mme CHAMPETIER rappelle qu'à l'issue du CTP du 30 novembre 2010, le Président a pris l'engagement d'effectuer une simulation des primes des BIATOSS en appliquant les coefficients multiplicateurs de 4.3 et de 5 préconisés par le ministère.

Ces simulations sont la proposition n° 1 (simulation à 4.3) et la proposition n° 2 (simulation à 5)
Elle précise que la proposition n° 3, quant à elle, est basée sur l'enveloppe réellement disponible. Comme l'avaient demandé les représentants du CTP, un groupe de travail issu du CTP s'est réuni 6 ou 7 fois pour débattre de ces propositions.

A l'issue des réunions du groupe de travail celui-ci a décidé de garder la logique de calcul de la proposition n° 3 (c'est-à-dire : utiliser un pourcentage pour revaloriser les primes et non un coefficient multiplicateur, de rehausser les primes en fonction des grades pour que chaque personnel changeant de grade bénéficie d'une réelle augmentation de traitement dans une démarche RH et enfin une logique de lissage entre les personnels ITRF et ASU) tout en augmentant le pourcentage de revalorisation, il s'agit de la proposition n° 4 qui est celle que l'administration soumet aujourd'hui au vote des représentants du CTP.
Cette proposition a reçu l'aval du groupe de travail.

Mme VIRGILI-BARBIER rappelle que les courriers de la ministre précisent que les enveloppes indemnitaires des personnels BIATOSS seront abondées pour appliquer un taux de 4.3 en 2010 et de 5 en 2011 dans l'objectif d'atteindre le taux interministériel des primes des personnels administratifs. L'UNSA réclame donc l'application du taux n° 5 pour revalorisation des primes 2011 des BIATOSS à l'UNS.

Mme BOISIVON lit une motion :

« Quelle revalorisation du régime indemnitaire des personnels Biatoss à l'UNS ?

Le groupe de travail sur les « primes » du CTP a étudié les éléments factuels donnés par l'UNS et en a fait une proposition suffisamment améliorée au regard du retard accumulé et au coefficient multiplicateur du taux de base préconisé. Cela ne correspond pas aux revendications du Sgen-Cfdt.

La revalorisation du régime indemnitaire pour les personnels administratifs a porté le coefficient multiplicateur du taux de base successivement à 2.91 en janvier 2008, 3.34 en juillet 2008, 3.74 en 2009, 4.30 en 2010 et 5 en 2011, soit une augmentation d'environ 15% par an. Ainsi, trop lentement, mais avec régularité, le ministère tient sa promesse d'amener progressivement les indemnités des personnels administratifs au taux moyen interministériel. Notre syndicat ne peut s'engager et se contenter de travailler avec l'enveloppe accordée par l'UNS. Pour nous, aucun accord ne sera acceptable sans avoir d'abord réellement atteint le taux interministériel.

Les propositions de l'UNS pour 2011 ne font qu'appliquer en moyenne le taux de 2008. Les préconisations ministérielles sur la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATOSS ne sont donc pas suivies d'effet à l'UNS. Un retard de quatre ans est inacceptable et nous demandons avec insistance à Monsieur le Président de l'UNS de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour une application définitive du taux interministériel actuellement recommandé. »

Mme VIRGILI-BARBIER lit une lettre que son organisation syndicale a adressé au Président le 18 mars 2011 et demande à ce quelle soit jointe au PV du CTP.

Mme MOUZE rappelle que les organisations syndicales ont négocié et obtenu une revalorisation des primes des administratifs des établissements d'enseignement supérieur qui s'alignerait sur les taux interministériels pratiqués dans les autres administrations. Ces engagements ministériels ont été formalisés par plusieurs courriers donc, soit le ministère a abondé le budget de l'université pour revaloriser les primes des BIATOSS et cette enveloppe a été utilisée par ailleurs, soit le Ministère n'a pas abondé suffisamment le budget de l'université et les organisations syndicales doivent en être informées.

M. PUPPO souligne que ces éléments financiers doivent être connus.

M. BERNARD rappelle que l'engagement ministériel compense les conséquences de l'application de l'ARTT dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le Directeur Général des Services rappelle que la revalorisation des primes doit s'inscrire dans le budget réel de la masse salariale et qu'il n'est pas aujourd'hui possible de proposer plus que la proposition n°4.

Mme VIRGILI-BARBIER signale que la masse salariale de l'Université a été augmentée de 2.3 %

Mme MOUZE estime que les engagements écrits du ministère ont dû être tenus, elle veut donc savoir à quoi ont été employées ces sommes.

M. FOSSETTE précise que l'augmentation de 2.3 % du budget de la masse salariale pour 2011 a pour but exclusif de compenser l'augmentation de la pension civile.

Mme CHAMPETIER rappelle que la circulaire du 28 mai 2010 invoquée par les organisations syndicales s'applique aux agents percevant les IAT et les IFTS dans les établissements non RCE. Cette circulaire ne s'applique donc pas à l'Université de Nice et elle ne s'applique pas aux agents relevant d'un régime de PFR ou de PPRS.

M. BERNARD demande si cette interprétation suppose que les universités RCE ont perçu une dotation moins importante que les autres.

Le Président rappelle qu'il partage l'inquiétude des personnels quant à leur faible rémunération et à leur faible niveau de prime, il a lui-même respecté ses engagements qui consistaient en une augmentation des primes et un lissage entre les primes des ITRF et des ASU. Il a donc donné la consigne à son administration d'aller au maximum des possibilités budgétaires pour revaloriser les primes.

Mme LLATY signale que la CGT propose que l'université de Nice, comme d'autres universités RCE, applique un régime de PFR à l'ensemble de ses personnels administratifs.

Mme CHAMPETIER souligne que l'administration trouve que cette proposition fait du sens.

Mme VIRGILI-BARBIER dit qu'il en est hors de question.

M. GOUDINEAU signale que lors de la dernière commission des finances la cellule masse salariale a informé la commission que la dotation du ministère destinée au financement des PRP et PCA des enseignants chercheurs s'élevait à environ 300 000 € pour 2010, alors que l'enveloppe effectivement dépensée s'est élevée pour l'année 2009/2010 à 800 000 €.

Il y a donc 500 000 € de primes pour les enseignants chercheurs qui ont été financées sur le budget propre de l'université. Ceci prouve que l'enveloppe existe, en revanche il y a des choix politiques qui ont été fait entre les personnels qui bénéficient réellement de ces sommes.

Mme CHAMPETIER rappelle que certaines composantes financent elles mêmes la PRP et la PCA et que le delta n'est donc pas de 500 000 €.

Mme VIRGILI-BARBIER rappelle que la page 3 de la lettre du ministère du 17 avril 2009 parle bien de tous les personnels administratifs et techniques des établissements.

Le Président rappelle qu'il est le garant de l'équilibre du budget de l'université et qu'il y a des économies à faire par exemple sur les heures complémentaires.

M. ROSSO souhaite mettre en rapport de coût de la proposition 2 (revalorisation par coefficient multiplicateur à 5) : 780 000 € et le montant des heures complémentaires : 8 000 000 €. Il s'interroge : cette fracture entre enseignants et BIATOSS est elle une bonne politique d'établissement ?

Mme CHAMPETIER estime que les choses ne sont pas comparables car les primes des BIATOSS sont pérennes alors que les heures complémentaires peuvent diminuer.

Le Président souligne que cette remarque montre l'intérêt de la commission sur les heures complémentaires car les enseignants chercheurs doivent prendre conscience par eux-mêmes du problème des heures complémentaires. Il propose donc au CTP que si des marges de manœuvres sur les heures complémentaires sont dégagées elles seront redistribuées vers les primes des BIATOSS. Il n'estime toutefois pas sain d'opposer les deux communautés.

Les organisations syndicales demandent une interruption de séance, que le Président accepte.

A la reprise de la séance le Président propose de voter la proposition n° 4 tout en reprenant la question des primes à la fin de l'année civile pour réévaluer les possibilités d'augmentation.

Vote sur la proposition n°4 du groupe de travail sur les primes 2011 : augmentation d'environ 8% + rehaussement + lissage

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
POLE GESTION DU PERSONNEL

**CTP DU 29 MARS 2011
PROPOSITION 4 PRIMES 2011 : AUGMENTATION D'ENVIRON 8% + REHAUSSEMENT + LISSAGE**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
GRADES	ETPT ARRONDI SUP.	PRIME MENSUELLE 2010	COEF. MULTIPLICATEUR APPLIQUE ACTUELLEMENT	TAUX MOYEN PRIME MENSUELLE/GRADE	COEF. MULTIPLICATEUR 2011 APPLIQUE AU TAUX MOYEN (E)	PRIME 2011/mois (E x F)	AUGMENTATION MONTANT PRIME/MOIS (G-C)	% PROGRESSION ENTRE 2010 et 2011	COUT SUPPLEMENTAIF TOTAL ANNUEL SUR 20 PAR RAPPORT A 2010 (Gx12xB)-(Cx12xB)
1 IGR HC	2	698,77€	111%	533,41€	141%	752,11€	53,34€	7,63%	1 280,2
2 IGR LC	6	641,45€	131%	489,65€	141%	690,41€	48,96€	7,63%	3 525,1
3 IGR 2C	24	486,77€	131%	371,58€	141%	523,93€	37,16€	7,63%	10 701,1
4 IGEHC	4	346,36€	137%	252,81€	170%	429,78€	83,42€	24,09%	4 004,2
5 IGE 1C	7	345,88€	166%	208,36€	191%	397,97€	52,08€	15,06%	4 375,1
6 IGE 2 C	36	345,88€	166%	208,36€	186%	387,55€	41,67€	12,05%	28 000,1
7 ASI	25	259,76€	187%	138,91€	223%	309,77€	50,01€	19,25%	15 002,9
8 T CE	31	207,10€	163%	127,06€	188%	238,87€	31,77€	15,34%	11 819,4
9 T CS	16	206,30€	182%	113,35€	196%	222,17€	15,87€	7,69%	3 047,0
10 T CN	85	206,30€	182%	113,35€	196%	222,17€	15,87€	7,69%	16 187,2
11 ATRF P1	25	147,35€	153%	96,31€	172%	165,65€	18,30€	12,42%	5 489,6
12 ATRF P2	68	147,35€	153%	96,31€	172%	165,65€	18,30€	12,42%	14 931,8
13 ATRF 1	46	146,78€	156%	94,09€	168%	158,07€	11,29€	7,70%	6 234,6
14 ATRF 2	117	146,78€	156%	94,09€	168%	158,07€	11,29€	7,70%	15 857,7
15 CASU HC	1	725,00€	5,91	122,60€	6,39	783,40€	58,40€	8,06%	700,84
16 APAENES	11	371,33€	3,05	122,60€	3,50	429,09€	55,76€	14,94%	7 360,87
17 ADAENES	13	359,17€	4,00	89,89€	4,31	387,44€	28,27€	7,87%	4 410,72
18 SAENES CE	6	205,08€	2,87	71,49€	3,34	238,76€	33,68€	16,42%	2 424,95
19 SAENES CS	4	204,96€	2,87	71,49€	3,11	222,32€	17,36€	8,47%	833,20
20 SAENES CN (ex IFTS)	20	205,00€	2,87	71,49€	3,11	222,32€	17,32€	8,45%	4 150,40
21 SAENES CN (ex IAT)	12	181,50€	3,70	49,06€	4,00	196,23€	14,73€	8,12%	2 121,12
22 ADAENES P 1C	7	146,03€	3,68	39,68€	4,17	165,45€	19,42€	13,30%	1 631,13
23 ADAENES P 2C	19	146,03€	3,73	39,14€	4,22	165,17€	19,14€	13,11%	4 363,30
24 ADAENES 1C	44	145,21€	3,75	38,69€	4,10	158,64€	13,43€	9,25%	7 088,84
25 ADAENES 2C	33	144,14€	3,85	37,44€	4,23	158,38€	14,24€	9,88%	5 639,74
26 infirmière IFTS	3	196,88€	2,75	71,49€	2,98	195,74€	14,63€	8,08%	0,00
27 infirmière IAT	0	181,11€	3,69	49,06€	3,00	325,00€	23,44€	7,77%	562,56
28 CTSS (conseiller technique)	2	301,56€	2,78	108,33€	2,68	234,50€	17,20€	7,92%	412,80
29 ASOC P (assistante sociale)	2	217,30€	2,48	87,50€	2,68	234,50€	17,20€	7,92%	412,80

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA		4			4
FSU		3			3
CGT		2			2
CFDT		1			1
TOTAL	10	10			20

L'administration prend acte de l'opposition des représentants du personnel à cette proposition.

Point à l'ordre du jour n°3 : Présentation du nouvel organigramme de l'Université

Le Directeur Général des Services procède à la présentation du nouvel organigramme. A l'issue du vote du CA il y a désormais 12 services communs, un directeur de cabinet a été nommé, la DICOM se positionne auprès du Directeur du cabinet, une cellule PPP est créée dont le directeur n'est pas encore recruté.

M. PHILIPPE demande le sens de « agenda 21 » le Président répond que ce nom n'est pas définitif.

Mme BOSQUELLE s'étonne que l'IUL soit le seul service commun qui n'ait pas de responsable administratif

Le Président accepte de l'ajouter.

M. PUPPO estime que cet organigramme est un peu pléthorique et qu'en particulier il y a beaucoup de vice-présidents délégués, il s'interroge sur leur activité.

Le Président informe que les vice-présidents délégués remettent chaque année un rapport écrit qui présente leur bilan au conseil d'administration qui décide alors de leur renouvellement.

M. PHILIPPE demande quel est le sens du nom du « pôle service aux usagers »

Le Directeur Général des Service précise qu'il s'agit d'un service intérieur.

Le Président est d'accord pour modifier ce titre.

M. GOUDINEAU observe que le pilotage de la masse salariale est rattachée à la Direction Générale des Services et non à la DAF alors que 80 % du budget concerne la masse salariale. Il considère que la DAF ne pilote pas grand-chose en termes de crédit et demande où en est sa réorganisation.

Le Directeur Général des Service précise que la cellule masse salariale travaille très étroitement avec la DAF et la DRH que son positionnement est pilote en France et que le recrutement du nouveau directeur des affaires financières est en cours.

M. ASTRUC demande quel est le poids des salaires de la gouvernance depuis le passage aux RCE.

Le Président souligne que le poste de Directeur de Cabinet existait avant le passage aux RCE, il est néanmoins vrai que celles-ci ont nécessité un renforcement de la gouvernance en terme de personnel.

M. PUPPO demande une liste non nominative des CDD en particulier sur ressources propres depuis le passage aux RCE avec les salaires correspondants.

Le Président souligne que tous les recrutements sont envisagés dans une politique de réduction des coûts et d'augmentation des recettes.

M. Rosso demande pourquoi toutes les UFR sont devenues des facultés.

Vote sur le nouvel organigramme de l'Université

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU			3		3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	17		3		20

Point à l'ordre du jour n°4 : Evolution des services administratifs et techniques du site de Saint Jean d'Angély

Le Président présente les experts M. Stéphane NGO MAI futur Directeur du campus Saint-Jean d'Angély, M. Eraldo CALLEA et Mme Samira JOUINI-KARRACH ;

M. NGO MAI présente le projet de réorganisation du pôle de Saint Jean d'Angély :

Réorganisation du Campus de Saint Jean d'Angély : Passage d'une gestion des Services Transversaux à une gestion de site.

La mission de structuration du Pôle opérée par le Directeur des Services Transversaux est achevée, aussi la gestion du site de SJA est-elle transférée à la composante présente la plus importante: l'ISEM.

Ce transfert a des conséquences sur l'organisation actuelle des services de maintenance et de logistique et constitue l'occasion d'expérimenter le recours à une « équipe mobile ».

Les Personnels du campus:

L'ensemble des personnels actuels de maintenance et logistique qui opéraient sous l'autorité du Directeur des Services Transversaux est affecté administrativement sous l'autorité du Directeur et celle du Responsable Administratif de l'ISEM et œuvrera sous leur responsabilité hiérarchique et fonctionnelle. Ces personnels feront désormais partie des personnels de cette composante. Ils demeurent cependant affectés à la gestion du site.

Constitution d'une équipe « mobile » :

Une réflexion commune entre l'ISEM et le Pôle de Service aux Usagers de l'UNS a permis de dégager des possibilités de coordination des équipes de personnels sur des missions de maintenances à caractère ponctuel et planifié.

La constitution d'une « équipe mobile » sera de nature à palier l'insuffisance de la dotation en personnels techniques du site et constituera une expérience pilote pour l'UNS. Cette mise en commun des personnels permettra de mobiliser une équipe en effectif et compétence suffisants sur des travaux pouvant avoir lieu à SJA ou dans les locaux des services centraux. Les personnels seront informés de manière anticipée sur leur mission.

En dehors de ces opérations ponctuelles planifiées les personnels de maintenance et de logistique occupent leur poste habituel sur le site de SJA.

Le Budget de gestion du Campus:

En ce qui concerne le budget de gestion du campus en cours, le Directeur de l'ISEM en devient l'ordonnateur délégué. Il est demandé la création d'un nouveau centre financier intégré au budget de l'ISEM afin de faciliter la poursuite de l'exécution budgétaire 2011. (virement inter UB entre le 991 et le 997)

Un état de la part des recettes DGF de type 2 et type 3 dans le budget des composantes et services communs présents sur SJA sera établi par la DAF.

Sécurité :

En matière de sécurité, le périmètre à couvrir s'est élargi à SJA 3 (BU et ISHSN) avec une contrainte supplémentaire d'ouverture le dimanche pour la BU. Cette évolution nécessite une vigilance accrue des personnels et une implication renforcée des personnels logés. Dans une démarche de sécurité active initiée par le Directeur Général des Services, les astreintes relatives au logement par NAS vont être modifiées. Des reports d'alerte sur téléphone portable vont notamment être mis en place. Une remise à niveau de tous les systèmes de contrôles d'accès est également à engager.

Une proposition visant à définir les nouvelles astreintes des personnels logés fera l'objet d'une étude de la commission des logements.

M. NGO MAI rappelle que cette opération a pour but principal de pallier les difficultés structurelles de fonctionnement du campus, en particulier le manque de personnel. En ce qui concerne l'équipe mobile il s'agit d'une expérience de mutualisation des équipes techniques.

M. FAVRAT souligne que cette organisation de travail n'est pas la solution au manque de personnel technique à Saint-Jean d'Angély, elle n'est pas rentable car elle implique une grosse perte de temps en déplacement et manutention et le travail ne se fait pas ou se fait mal. Il estime que l'emploi de personnel à des tâches autres que leurs tâches d'origines les expose à des risques d'accident de travail ou de troubles musculo-squelettiques et qu'il faut donc saisir le Comité Hygiène et Sécurité. Il souligne qu'il expérimente lui-même depuis un an cette mobilité et qu'il a déjà subi 2 accidents du travail.

Mme JOUINI-KARRACH rappelle que l'objectif n'est pas comme à présent de proposer des interventions lourdes et en urgence mais de planifier sur l'année les opérations à faire.

Mme VIRGILI-BARBIER demande ce que recouvre le terme « maintenance ».

M. CALLEA répond qu'il s'agit de maintenance de premier niveau.

Mme VIRGILI-BARBIER demande à connaître précisément quel personnel technique manque pour quel domaine et rappelle que la constitution d'une équipe mobile nécessite le volontariat.

M. PHILIPPE estime qu'une réelle politique de recrutement doit débiter sur ce site et que l'équipe mobile n'est pas une solution.

Le Président convient que les arguments contre la mise en place d'une équipe mobile sont recevables mais que l'expérience peut néanmoins être tentée. Il souligne que cette proposition est le résultat de nombreuses réunions et qu'un gros travail préparatoire a été engagé.

M. NGO MAI précise qu'il manque à temps plein : 1 électricien, 1 peintre, et un factotum. Il rappelle que l'expérience de l'équipe mobile est pour finir l'année universitaire et que si elle ne donne pas satisfaction une autre organisation sera testée.

Mme LLATY demande quels personnels sont concernés par la mutualisation

M. CALLEA répond qu'il s'agit des personnels des services centraux et de Saint-Jean d'Angély. Il précise que tous les personnels de Saint-Jean d'Angély ont été reçus par Mme Jouini-Karrach et lui-même et qu'ils attendent une réorganisation.

Mme BESSO demande combien de personnes actuellement affectées au pôle service aux usagers des services centraux sont concernés par cette expérience d'équipe mobile.

M. CALLEA répond que seules 2 personnes sont concernées.

Le Président propose de séparer en 2 votes : d'une part l'organisation du pôle Saint-Jean d'Angély et d'autre part, le principe d'une mutualisation des équipes techniques avec la constitution d'une équipe mobile, sur la base du volontariat

Vote sur la nouvelle organisation administrative de Saint Jean d'Angély :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Vote sur l'équipe mobile

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA			4		4
FSU		3			3
CGT		2			2
CFDT			1		1
TOTAL	10	5	5		20

M. PUPPO souhaite présenter une motion

« Le CTP de l'UNS réuni le 29 mars proteste contre le manque criant de personnel de maintenance et de logistique sur le Campus de St Jean d'Angely (1,5 ETP pour 40 000 m2). Il demande au Ministère la création immédiate de postes indispensables au bon fonctionnement de ce Campus ».

Vote sur la motion

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Point à l'ordre du jour n°5 : Action sociale : présentation des propositions du groupe de travail « action sociale » pour l'année 2011

Mme CHAMPETIER présente les experts : M. Christophe ROUSSEAU, chef du pôle action sociale et Mme Hélène BERGES-CAMPANELLA Assistante Sociale.

M. ROUSSEAU présente une synthèse chiffrée du travail du pôle action sociale pour l'année 2009/2010.

Bilan d'Exécution 2010

2010 : une année de transition

En accédant le 1er janvier 2010 aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE), L'Université Nice Sophia Antipolis a été amenée à prendre en charge la totalité des missions liées à l'Action Sociale jusqu'alors gérées par le Rectorat.

Rappel des différentes phases de mise en place de l'Action Sociale en 2010 :

- Nomination de Mme Geneviève Mouze en tant que Chargée de Mission Action Sociale (juillet 2009)
- Création au sein de Direction des Ressources Humaines d'un pôle Action Sociale distinct (jusqu'alors l'Action Sociale était couplée à la Formation des personnels)
- Transferts des compétences liées aux missions d'Action Sociale du Rectorat vers l'UNS
- Création de la commission sociale chargée de l'attribution des aides d'urgence et des ASIU
- Création d'un groupe de travail Action Sociale
- Mise en place des aides à l'Initiatives de l'Université
- Travaux d'aménagement d'un local dédié aux missions d'accueil de l'Assistante Sociale
- Recrutement d'une Assistante Sociale
- Mise en place des permanences de l'AS sur les principaux campus de l'UNS

L'UNS a su faire preuve d'une forte réactivité et de dynamisme dans la mise en oeuvre de son Pôle Action Sociale, affichant très rapidement, notamment au moyen du portail de l'Université, les différentes mesures mises en oeuvre à destination des personnels. Une étude comparative menée sur le VWeb permet de constater que cela est loin d'être le cas pour la grande majorité des universités devenues autonomes ces deux dernières années.

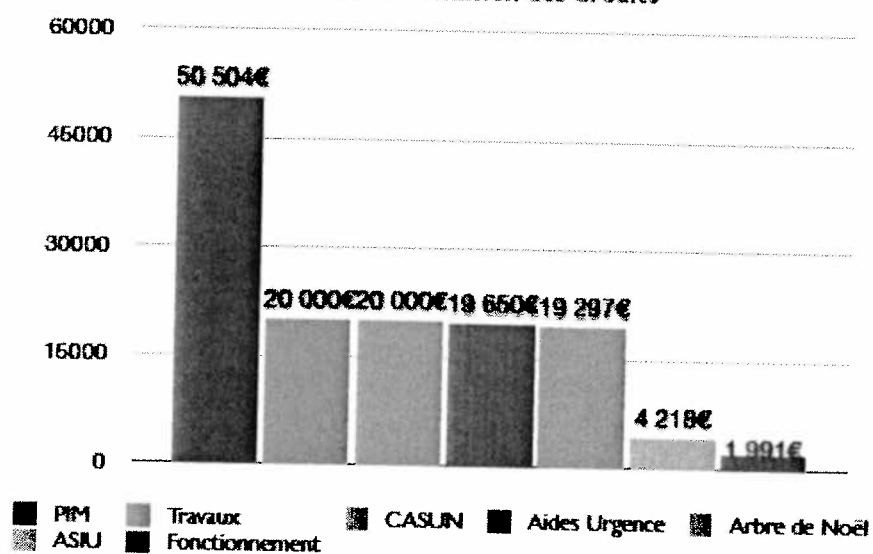
Les chiffres présentés dans ce rapport d'activité montrent clairement qu'au delà de l'aide à la restauration collective faisant partie intégrante de la dotation ministérielle de fonctionnement de l'établissement, ce sont les aides d'urgence qui sont les plus demandées. Chacune de ces demandes fait l'objet d'une étude approfondie de la part de notre Assistante Sociale tout en garantissant l'anonymat à toute personne en faisant la demande. Chacune de ces demandes est ensuite instruite par la commission de l'Action Sociale qui se réunit sur la base d'une réunion mensuelle.

Bilan de l'Exécution budgétaire

Crédits Ouverts en 2010 :	99 700, 00 €
Crédits alloués en CTP (octobre 2010)	42 000, 00 €
Total	141 700, 00 €

Consommation des Crédits	
Prestations Inter-Ministérielles (PIM)	50 504 €
Aides Sociales à l'Initiative de l'Université (ASIU)	4 218 €
Aides d'Urgence	19 650 €
Arbre de Noël	19 297 €
Fonctionnement	1 991 €
Travaux rénovation local Assistante Sociale	20 000 €
Subvention CASUN	20 000 €
Total	135 660 €

Consommation des Crédits

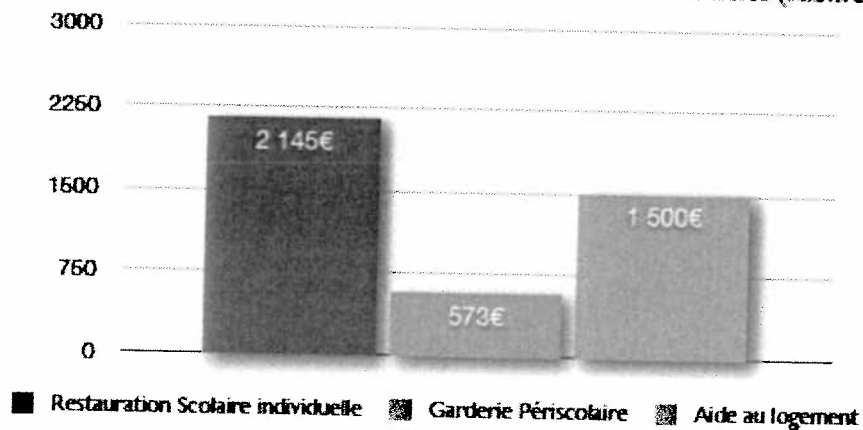


Ventilation des dépenses par types de prestations

Prestations Inter-Ministérielles (P.I.M)	Montants
Restauration collective (CROUS / Aurain)	40 521 €
Allocations Enfants Handicapés	6 847 €
Centres de Loisirs sans Hébergement	2 192 €
Centres de Loisirs avec Hébergement	881 €
Séjours éducatifs	62 €
Total	50 504 €

Aides Sociales à l'Initiative de l'Université (A.S.I.U)	Montants
Aide restauration scolaire individuelle	2 145 €
Garderie Périscolaire	573 €
Aide au Logement	1 500 €
Total	4 218 €

Répartition des Aides Sociales à l'Initiative de l'Université (A.S.I.U)



Ventilation par catégories des bénéficiaires de Prestations Interministérielles

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Allocations Enfants Handicapés	1		4
Centres de Loisirs sans Hébergement	1	4	5
Centres de Loisirs avec Hébergement	0	2	5
Séjours éducatifs			1

	Titulaires	Contractuels
Allocations Enfants Handicapés	5	0
Centres de Loisirs sans Hébergement	9	1
Centres de Loisirs avec Hébergement	6	1
Séjours éducatifs	1	0

Ventilation par catégories des bénéficiaires d'Aides Sociales à l'Initiative de l'Université

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Aide restauration scolaire individuelle	1	2	3
Garderie Périscolaire	1	2	2
Aide au Logement	0	0	2

	Titulaires	Contractuels
Aide restauration scolaire individuelle	6	0
Garderie Périscolaire	4	0
Aide au Logement	2	0

Ventilation par catégories des bénéficiaires d'Aides d'Urgence

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Retraité
Bénéficiaires des Aides d'Urgence	2	1	26	1

	Titulaires	Contractuels
Bénéficiaires des Aides d'Urgence	23	7

M. ROSSO demande quel est le quotient familial pour l'attribution des aides

M. ROUSSEAU répond qu'il s'agit du revenu brut global divisé par le nombre de personnes composant la famille. Il informe que l'UNUS est restée dans le plancher défini par le rectorat qui pourrait évoluer à la demande de la commission d'action sociale, celle-ci se réunissant environ une fois par mois.

Le Président estime que le bilan présenté est emblématique de ce que peut désormais faire l'université. Il souligne toutefois que cela implique une grande part de bénévolat de la part des personnes impliquées dans le pôle et dans la commission action sociale.

M. ROUSSEAU précise qu'un livret récapitulatif de l'ensemble des prestations sociales pouvant être délivré par l'université sera diffusé cette année avec les bulletins de paye.

M. Rousseau présente les orientations de l'action sociale pour 2011.

Orientations 2011

Présentation des propositions du groupe de travail

Le groupe de travail Action Sociale propose pour l'année 2011 les 3 orientations suivantes :

1°) Petite enfance : faciliter l'accès à des structures de garde pour les enfants de 0 à 3 ans

Concrètement le pôle action sociale pourrait axer son travail sur les axes suivants :

- Etablir une cartographie détaillée des crèches et structures de garde disposant de berceaux réservés par la SRIAS¹ dans le 06 et le 83. Tenir très régulièrement à jour le nombre de places disponibles et en diffuser l'information.
- Appuyer les démarches de structures en création comme nous avons commencé à le faire sur la ville de Nice, en attestant de la forte demande de places émanant de l'UNS. Pour ce faire nous devons disposer d'informations précises et à jour quant à la demande existante.
- Réaliser une étude précise sur les possibilités de création d'une crèche ou d'une halte garderie au sein de l'UNS. Cette étude devra prendre en compte les contraintes juridiques, financières, géographiques (futurs implantations universitaires) et démographiques qui imposent un tel projet. L'une des priorités sera de dresser la liste des universités disposant d'une telle structure.
- Préparer la prise de relais suite au prévisible arrêt des CESU² Petite Enfance jusqu'ici financés par l'Interministériel, pour les universités qui ont accédé à l'autonomie.
- Communiquer sur les prestations et aides financières existantes (ASIU³ et PIM⁴).

2°) Enfance : faciliter l'accès à des structures sociaux-culturelles et sportives les mercredi et durant les vacances scolaires.

Diverses actions peuvent être entreprises :

- lister les structures associatives existantes au niveau départemental (06 + 83) et établir des partenariats

¹ Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

² Chèque Emploi Service Universel

³ Aides Sociales à l'Initiative de l'Université

⁴ Prestations Inter Ministérielles

- Réfléchir à la mise en place d'une structure propre à l'UN'S. Cette étude devra prendre en compte les contraintes juridiques, financières, géographiques (futurs implantations universitaires) et démographiques qu'imposent un tel projet.
- Communiquer sur les prestations et aides financières existantes (ASIU⁵ et PIM⁶)

3*) Favoriser l'accès à l'aide sociale pour les personnels contractuels

Les chiffres dont nous disposons montrent que les personnels contractuels bénéficient peu des prestations sociales. Le rôle du Pôle Action Sociale sera de :

- Trouver des alternatives aux prestations ouvertes uniquement aux fonctionnaires : CESU, Chèque vacances... Faire à la gouvernance de l'UN'S des propositions de financements spécifiques.
- Diffuser l'information sur les prestations existantes, insister sur les droits des personnels contractuels.

M. ROUSSEAU constate que ces chantiers, très ambitieux, nécessitent un renfort en personnel au pôle action sociale.

M. ROSSO s'interroge sur la subvention accordée au CASUN et demande quel est son rôle dans le dispositif d'action sociale

Mme CHAMPETIER précise que le groupe de travail a réfléchi à la délimitation du périmètre de l'action du CASUN par rapport à l'action sociale et qu'un travail de concertation a été engagé.

Elle rappelle que le CASUN est une association.

Elle estime en revanche que les personnels ont du mal à identifier les périmètres respectifs et qu'un travail doit être fait sur cette identification.

Mme MOUZE estime pour sa part que le CASUN a pour principal objectif l'organisation d'actions de loisir pour le personnel ce qui n'est pas l'objectif du pôle action sociale. Elle soutient que si le CASUN obtient des subventions importantes, il doit produire un vrai bilan de l'utilisation des fonds (prix de chaque voyage, nombre de voyage annuel, etc) elle rappelle l'intérêt de la forme associative qui permet d'obtenir des subventions étrangères à l'UN'S.

Mme MOUZE souligne par ailleurs le très gros travail assuré par l'assistante sociale elle souhaite que celle-ci soit recrutée à temps plein. Le pôle formation et le pôle Action Sociale sont à présent séparés même si le responsable de pôle est le même pour ces deux pôles mais il est nécessaire de le renforcer par un personnel de rang B dès le mois de septembre.

Mme CHAMPETIER confirme son accord et celui de l'assistante sociale pour une intervention à 80 %.

M. GAYSINSKI s'interroge sur l'arrêt prévisible des CESU

M. ROUSSEAU précise que depuis que l'université est passée aux RCE les tickets CESU devraient être financés par l'action sociale de l'université, le ministère avait toutefois prévu un moratoire qui devrait s'achever cette année.

Mme MOUZE demande si le Président accepte le renfort du pôle action sociale par un personnel de catégorie B.

Le Président répond qu'il ne voit pas d'objection à ce que le CTP prenne cette décision, mais rappelle que cela suppose le redéploiement d'un poste vers l'action sociale et que les autres conseils de l'université doivent être d'accord.

Mme MOUZE demande par ailleurs à ce que l'anonymat des attributions d'aide sociale soit garanti dans le circuit des parapheurs et que le Président signe directement ces demandes.

Madame CHAMPETIER précise que le circuit des parapheurs a été revu et qu'elle signera désormais directement les documents d'attribution.

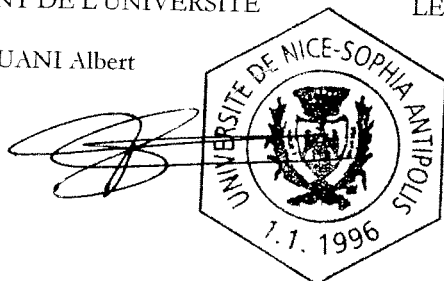
Le Président met au vote les perspectives pour l'année 2011

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

La séance est levée à 18 h 20

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

M. MAROUANI Albert



LE SECRETAIRE ADJOINT DE SEANCE

M. MALLET Frédéric

LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOSSETTE Jean-Loup

Pour le Président de l'Université
de Nice Sophia Antipolis
Le Directeur Général des Services
Adjoint

Jean-Loup FOSSETTE

Nice, le 18 mars 2011



Les représentants UNSA Education
Au CTP de l'UNS

à

Monsieur le Président de
L'Université

Monsieur le Président,

Après présentation par Madame Marie Noëlle CHAMPETIER, Responsable de la Direction des Ressources Humaines de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, de tableaux correspondants au montant des primes calculées avec des taux différents à savoir :

- le taux auquel s'est engagée Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur pour l'année civile 2011, soit 5.
- le taux à 4.3 (taux préconisé pour l'année 2010 par le MESR, mais non appliqué à l'UNS)
- le montant des primes versées par l'UNS en 2010 ;

et la comparaison de ces tableaux avec les propositions de votre administration

Après 3 réunions du groupe de travail, (les 13 janvier ,1 février et 17 mars), les représentants du personnel de l'UNSA Education au Comité Technique Paritaire de l'Etablissement portent à votre connaissance qu'ils **ne peuvent pas concevoir d'avoir à retenir** les propositions minimalistes de votre administration.

Ces représentants du personnel tiennent à vous faire savoir que le taux préconisé pour 2011 (5) doit être appliqué à l'ensemble des catégories devant en bénéficier et qu'un lissage des primes pour les différents corps et grades doit être effectué dans le respect des règles en vigueur mises en place au sein de notre Etablissement.

Nous vous rappelons, Monsieur le Président, vos engagements électoraux en matière de politique indemnitaire des personnels.

Suite au passage au RCE et à la dévolution à l'Etablissement de la gestion de la masse salariale, les représentants rappellent que si les revalorisations des indemnités doivent être désormais faites par l'Etablissement, elles doivent néanmoins suivre les engagements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère qui a abondé la masse salariale en ce sens (6,92 % en 2008, 7,36 % en 2009, 6,87 % en 2010)

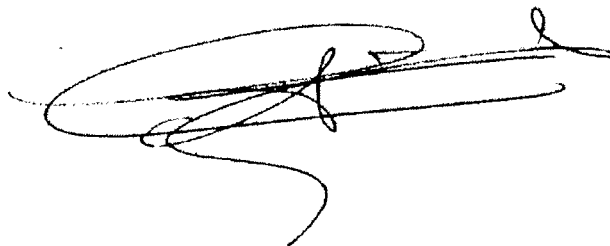
Au vu de la complexité et de l'urgence de la mise en application de la politique indemnitaire 2011, et afin que nous puissions débattre avec toute la sérénité requise et nécessaire pour ce dossier, nous vous demandons une modification de l'ordre du jour du CTP du mardi 29 mars, à savoir : que cette question soit traitée en point 2.

Il ne nous paraît pas raisonnable que soit traité en fin de séance un dossier aussi important que les primes.

Dans l'espoir, que ce courrier retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour les représentants UNSA Education au CTP

Christiane VIRGILI-BARBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Virgili-Barbier', written over a horizontal line.